



Ensemble dans l'exigence

OO/EJ/359.989

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire *Eau Potable*

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi : Juin 2013 2^{ème} phase – selon zonage transmis le 01/03/2013
Mise(s) à jour :



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91
E-MAIL : sdea@sdea.fr - INTERNET : www.sdea.fr



1. GENERALITES

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Westhoffen est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA), Périmètre du Kronthal. Ce dernier représente une population totale d'environ 13.200 habitants, dont 1 647 habitants pour la commune Westhoffen (population légale 2009).

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 650.000 m³ dont environ 62 000 m³ pour Westhoffen.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Le Syndicat des Eaux du Kronthal a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) depuis le 1^{er} janvier 2008. Par ce transfert de compétence, il est devenu Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin – Périmètre du Kronthal.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Production d'eau

L'eau produite par le Périmètre est issue de 7 puits et 4 sources :

- 5 puits forés dans les Grès Vosgiens, de part et d'autre de la Mossig, dans le vallon du Kronthal, entre Wasselonne et Marlenheim,
- 4 sources dites « Im Thal » et 2 puits du Geisweg à Westhoffen.

La localisation des différentes ressources exploitées permet de découper le périmètre en plusieurs secteurs géographiques :

- à l'ouest, la commune de Westhoffen, alimentée par les sources Im Thal et les 2 puits du Geisweg, d'une capacité totale de 30 m³/h, constitue un secteur indépendant au sein du périmètre
- au nord-est, le secteur de Marlenheim comprenant les communes de Kirchheim, Marlenheim, Nordheim et Odratzheim. Ce secteur est alimenté directement par le puits 4 et la station de traitement et de reprise de Wangen, qui traite l'eau des puits 1 et 5 (démanganisation, neutralisation et désinfection)
- au sud, le secteur de Traenheim comprenant les communes de Balbronn, Flexbourg, Bergbieten, Traenheim, Scharrachbergheim - Irmstett, Dahlenheim et Dangolsheim, et qui assure aussi l'alimentation de la commune de Sultz-les-Bains, faisant partie de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig. Ce secteur est alimenté par les puits 2, 3 et 5.

A noter qu'il existe une interconnexion entre ces deux derniers secteurs au niveau de la commune d'Odratzheim.

La capacité de production pour le secteur de Traenheim varie suivant le fonctionnement de la station de traitement, et est comprise entre 97 et 247 m³/h, soit une capacité de production maximale de l'ordre de 5 900 m³/j en fonctionnement continu.

2.2. Qualité de l'eau

Concernant les sources et forages du secteur de Westhoffen, l'eau mise en distribution est moyennement minéralisée, très dure et de bonne qualité bactériologique. L'eau est désinfectée avant distribution par traitement aux ultraviolets.

2.3. Stockage de l'eau

Le Périmètre du Kronthal dispose grâce à 7 réservoirs d'une capacité de stockage de 2 360 m³ dont 655 m³ dédiés à la lutte contre l'incendie.

Pour la commune de Westhoffen, le stockage de l'eau est essentiellement assuré par le réservoir de Bergbieten dont les caractéristiques sont les suivantes :

Localisation	Niveau d'eau [m NGF]	Capacité totale [m ³]	Réserve utile [m ³]	Réserve incendie [m ³]
Westhoffen	262,000	500	380	120

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites maîtresses du secteur de Westhoffen

L'eau des 4 sources est dirigée vers un regard collecteur puis acheminée gravitairement au réservoir par une conduite Ø 100 mm. L'eau du puits 1 est pompée vers le réservoir par une conduite Ø 100 mm, celle du puits 2 étant refoulée vers le réservoir par cette même conduite.

2.4.2. Réseau communal

La distribution est assurée par une conduite Ø 200 puis Ø 150 mm fonte rue du Geisweg puis rue Westerend. Celle-ci se prolonge en Ø 125, puis Ø 100 mm rue de la Croix jusqu'au delà du cimetière.

Sur cette conduite principale sont raccordées :

- Au nord :
 - une conduite Ø 100 et Ø 80 mm desservant la rue des Vignes en antenne,
 - une conduite Ø 125 mm rue du Geyerstein desservant la rue de la Gloriette et la rue des Seigneurs en Ø 125, Ø 110 et Ø 100 mm,
 - une conduite Ø 110 mm rue Klingentor maillée avec la rue des Seigneurs et bouclée sur la Ø 125 mm de la rue de la Croix par une conduite Ø 110 mm posée le long de la rue des Vergers,
 - une conduite Ø 100 mm desservant la rue Fruehof (à partir de la conduite Ø 125 mm de la rue de la Croix).
- Au sud, une double ceinture bouclée sur la conduite principale :
 - une petite ceinture constituée par les conduites, tour à tour, Ø 150, Ø 125 et Ø 110 mm de la rue des Juifs et de la rue Biris reliées entre elles par un tronçon Ø 80 mm rue du Général Scherb,
 - une grande ceinture constituée des conduites Ø 100 mm et Ø 110 mm de la rue des Rabbins Guggenheim, rue Léon Blum et de la rue Albert Minck reliées au sud par les conduites Ø 100 et Ø 80 mm de la rue Buhlweg, de la rue Neuve, de la place de l'Eglise et de la rue de Molsheim.

Ces 2 ceintures sont bouclées entre elles et sur la rue Westerend par différentes conduites \varnothing 100 et \varnothing 125 mm rue du Général Scherb et rue Jaegerschmitt et \varnothing 110 mm rue de l'Eau.

Sur ces conduites principales sont raccordées diverses canalisations \varnothing 110, \varnothing 100, \varnothing 80, \varnothing 60 et \varnothing 40 mm.

2.4.3. Pression de service

La pression statique du réseau de la commune est fixée par le niveau altimétrique du réservoir. La pression statique est ainsi comprise entre 3,1 et 6,5 bars en fonction de l'altitude des habitations.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Le réseau de distribution de la commune de Westhoffen est équipé d'un total de 76 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 47 Poteaux d'Incendie (\varnothing 100 mm),
- 20 Poteaux Auxiliaires (\varnothing 80 mm),
- 9 Hydrants (\varnothing 65 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

Au moment des essais, les débits disponibles sur les poteaux testés étaient, dans la grande majorité des cas, supérieurs au débit réglementaire de 60 m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar indiqué par circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie et permettent d'assurer la défense incendie de la majeure partie de la commune.

Néanmoins, quelques appareils situés sur des conduites implantées en fin de réseau ou sur des conduites de faible diamètre ne délivrent pas le débit réglementaire (tels que les hydrants H 11 et H 14 rue Neuve et rue Meyer, le PA 37 route de Traenheim et PI 74 et 77 rue de la Gloriette et rue Bruderbach). Dans ces secteurs moins bien desservis, le débit obtenu pourrait être amélioré à long terme par la mise à niveau progressive du réseau au moyen du renforcement ou du remplacement des tronçons les plus vétustes, ou par la réalisation de bouclages du réseau, notamment à l'occasion de travaux de voirie.

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection

Le ban communal de Westhoffen est concerné par les périmètres de protection de certains ouvrages de captage d'eau potable du SDEA périmètre du Kronthal et du SDEA périmètre du Kochersberg.

Les captages du périmètre du Kronthal sont déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 25 janvier 2011. Ceux du périmètre du Kochersberg sont déclarés d'utilité publique par arrêtés préfectoraux du 23 avril 1976 et du 11 décembre 1998.

Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection ou projet de tracé de périmètre devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Alsace qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Au niveau intercommunal

Un programme de travaux est en cours sur le Périmètre. Il s'articule autour de trois axes principaux qui sont :

- la mise en conformité des sources,
- les travaux d'interconnexion avec le Périmètre du Kochersberg,
- le renouvellement et renforcement des réseaux découlant d'une étude patrimoniale réalisée en 2010 pour anticiper les risques de ruptures sur les tronçons déterminés comme vulnérables.

3.2. Au niveau communal

Concernant plus particulièrement Westhoffen, l'étude patrimoniale du réseau a permis de cibler le réseau de la rue de la Petite Monnaie comme étant prioritaire. La planification des travaux n'est toutefois pas établie à ce jour et pourra se faire en coordination avec des travaux d'aménagement de voirie.

Par ailleurs, de façon générale, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Zones UA, UB, UE, UJ et UP (zones urbanisées)

Les parcelles construites dans ces zones ne nécessiteront probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

Concernant les zones UJ, s'agissant essentiellement de fonds de parcelle à vocation de jardins, celles-ci ne sont, dans la plupart des cas, pas desservies. Il en est de même pour les zones UP.

4.2. Zones AC (zones agricoles constructibles)

Les zones AC ne sont généralement pas desservies par le réseau d'eau potable.

En l'absence de projet précis concernant ces zones, aucun principe d'extension n'est prévu. A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Alsace.

4.3. Zones N (zones naturelles)

Ces zones ne sont pas desservies et aucune extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagée.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Alsace.

4.4. Zones IAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)

4.4.1. Zone IAUA (rue du Fruhhof)

La desserte de cette zone pourra s'effectuer par la pose d'une conduite Ø 110 mm à partir du réseau existant de la rue Fruhhof.

4.4.2. Zones IAUB (rue de la Gloriette)

La desserte de cette zone pourra s'effectuer par la pose d'une conduite Ø 110 mm réalisant un maillage entre le réseau Ø 100 mm de la rue de la Gloriette et le réseau Ø 110 mm du lotissement de la Cerisaie.

4.4.3. Zones IAUC (rue de la Gloriette)

La desserte de cette zone pourra s'effectuer par la pose d'une conduite Ø 110 mm réalisant un maillage entre le réseau Ø 110 mm de la rue de la Gloriette et le réseau Ø 125 mm de la rue Geyerstein, moyennant une extension en zone UA sur 45 ml environ.

4.4.4. Zones IAUD (rue du Rebhof)

La desserte de cette zone pourra s'effectuer par la pose d'une conduite Ø 110 mm réalisant un maillage entre le réseau Ø 150 mm de la rue Westerned et le réseau Ø 80 mm de la rue du Rebhof, moyennant une extension en zone UB sur 75 ml environ.

4.4.5. Zones IAUE (rue Robert Debré)

La desserte de cette zone pourra s'effectuer par la pose d'une conduite Ø 110 mm réalisant un maillage entre le réseau Ø 100 mm de la rue Robert Debré et le réseau Ø 100 mm de la rue Buehlweg.

4.4.6. Zones IAUF (rue Albert Minck)

La desserte de cette zone pourra s'effectuer par la pose d'une conduite Ø 110 mm réalisant un maillage entre le réseau Ø 150 mm de la rue Birris et le réseau Ø 110 mm de la rue Albert Minck.

4.4.7. Zones IAUG (rue des Jardins)

La desserte de cette zone pourra s'effectuer par la pose d'une conduite Ø 110 mm réalisant un maillage entre le réseau Ø 110 mm de la rue des Jardins et l'amorce du réseau Ø 100 et Ø 110 mm du chemin Mittelbreitenweg.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES À RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat et PVR

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. En effet, les frais de ces opérations sont portés à la charge de cette dernière et/ou des bénéficiaires des travaux, selon les règles arrêtées par elle.

5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations sommaires résultant du mètre donné au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement interne de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Il appartiendra à la commune de préciser les dispositions qu'elle aura retenues pour la prise en charge des frais correspondants aux extensions de réseaux à créer.

Zones IAU

⇒ Zone IAUC (rue de la Gloriette)	8 500 € HT
⇒ Zone IAUD (rue Rebhof)	13 500 € HT

TOTAL

22 000 € HT

Remarque

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de Westhoffen par les installations du Périmètre de du Kronthal, répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

En ce qui concerne la défense contre l'incendie, le débit de 60 m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar, indiqué par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie, est atteint sur les conduites principales de la commune. Quelques appareils situés sur des conduites de faibles diamètres ou en antenne ne délivrent pas le débit réglementaire. Dans ces conditions, la nécessité et les modalités de mise en œuvre d'alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable pour la défense contre l'incendie

sont à étudier en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), compétent en la matière.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 24 juin 2013

L'Ingénieur d'Etudes



Estelle JAMIN

Le Chef de Service
Etudes Eau Potable



Gilles ANSELM

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Appareil	Date de vérification	Localisation	Débit à la pression résiduelle de 1 bar (m³/h)	pression statique (bar)
PI 4	10/11/2011	Rue des Juifs (angle rue du Général Scherb)	99	6,1
PI 5	10/11/2011	Rue du Général Scherb (devant le n°23)	96	5,4
PA 6	07/11/2011	Rue du Général Scherb (devant le n°34)	77	4,8
PA 7	07/11/2011	Rue Robert Debré (entre le n°13 et le n°15)	61	5,5
PA 8	07/11/2011	Rue du Général Scherb (angle rue des Rabbins Gugenheim)	77	4,4
PA 9	08/11/2011	Rue de l'ancienne Gare (face au n°6)	60	6,3
H 9	02/11/2011	Rue du Général Scherb	82	5,9
H 11	08/11/2011	Rue Neuve (entre le n°9 et le n°11)	52	5,8
PI 12	07/11/2011	Rue du Geisweg (devant le n°14)	95	4
H 12	08/11/2011	Rue Neuve (angle rue de l'Eglise)	73	5,8
PA 14	07/11/2011	Rue du Geisweg (face au n°17)	69	3,7
H 14	08/11/2011	Rue Meyer (devant le n°4)	32	6,3
PA 15	07/11/2011	Rue du Geisweg (devant le n°36)	83	3,4
PA 16	10/11/2011	Rue de l'Eau (devant le n°36)	99	5,7
PA 17	10/11/2011	Rue de l'Eau (entre le n°28 et le n°30)	102	6
PI 18	10/11/2011	Rue des Saules (devant le n°12)	63	5,4
PA 19	10/11/2011	Rue des Saules (devant le n°4)	90	5,7
PI 20	07/11/2011	Rue Buehlweg (face à la rue Léon Blum)	71	5,9
H 20		Rue Jaegerschmidt		
PI 21	07/11/2011	Rue Buehlweg (devant le n°3)	70	6
PI 22	10/11/2011	Rue des Rabbins Gugenheim (devant le n°23)	69	4,8
H 22	10/11/2011	Rue des Remparts (angle rue Traversière)	62	6
PA 23	08/11/2011	Rue de l'Ancienne Gare (face au n°10)	64	6,3
H 23	10/11/2011	Rue Traversière (devant le n°24)	72	5,7
PA 24	08/11/2011	Rue Albert Minck (angle rue des Jardins)	67	6,3
PI 25	08/11/2011	Chemin rural Mittelbreitenweg (face au n°19a)	70	6,3
PI 26	08/11/2011	Rue Fruhhof (devant le n°8)	80	5,3
PI 27	09/11/2011	Rue Altenstein (devant le n°11)	67	4,9
H 28	10/11/2011	Rue de l'Enfer (angle rue Birris)	79	6,2
PI 29	09/11/2011	Rue Principale (angle rue des Seigneurs)	73	4,1
PI 30	09/11/2011	Rue du Geierstein	87	4,3
H 30		Rue du Moulin		
PI 31	07/11/2011	Rue de la Gloriette (face au n°18)	66	3,5
PI 32	09/11/2011	Rue Westerend (devant le n°44)	94	4,1
PI 33	09/11/2011	Rue Westerend (devant le n°53)	77	4
PI 34	08/11/2011	Rue Fruhhof (entre le n°16 et le n°18)	79	5,3
PI 35	08/11/2011	Rue Fruhhof (face au n°25)	81	5,1
PA 36	10/11/2011	Rue du Rebhof (devant le n°7)	67	5,4

Appareil	Date de vérification	Localisation	Débit à la pression résiduelle de 1 bar (m³/h)	pression statique (bar)
PA 37	08/11/2011	Route de Traenheim (devant le paysagiste P. Zoller)	52	5,8
PA 39	09/11/2011	Impasse de l'Or (devant le n°3)	78	5,2
PI 40	09/11/2011	Rue de la Liberté (angle rue Fuhrweg)	98	5,3
PI 41	10/11/2011	Rue de la Liberté (angle rue Traversière)	96	5,7
PI 42	09/11/2011	Rue de la Liberté (devant le n°31)	115	5,5
PA 43	10/11/2011	Rue Rebhof (angle impasse des Peupliers)	62	5,2
PA 44	07/11/2011	Rue Jaegerschmidt (angle rue Buehlweg)	86	5,8
PA 45	09/11/2011	Place de la Synagogue (angle rue Ehrhardt)	76	5
PI 46	09/11/2011	Rue Westerend (angle impasse du Soleil)	104	5,2
PI 47	09/11/2011	Impasse de l'Or (angle rue Westerend)	99	5
PI 48	09/11/2011	Rue Staedtel (devant le n°17)	101	5,4
PI 49	07/11/2011	Rue de la Gloriette (angle RD 75)		
PI 50	09/11/2011	Rue des Seigneurs (devant le n°6)	75	4,3
PI 51	09/11/2011	Rue des Seigneurs (angle rue Klingeltor)	79	4,3
PI 52	09/11/2011	Rue Klingeltor (devant le n°15)	67	4,2
PI 53	09/11/2011	Rue des Juifs (angle rue Westerend)	104	4,5
PI 54	10/11/2011	Rue des Juifs (devant le n°20)	118	5,7
PA 55	10/11/2011	Rue de l'Eglise (angle rue du Général Scherb)	81	6,1
PI 56	07/11/2011	Rue Léon Blum (à l'entrée de l'exploitation)	71	4,8
PA 57	08/11/2011	Rue des Jardins (devant le n°3)	75	6,3
PI 58	08/11/2011	Rue Albert Minck (face au n°1)	116	5,7
PI 59	08/11/2011	Rue du Zieselsberg (angle rue Albert Minck)	95	5,8
PI 60		Salle polyvalente		
PI 63	09/11/2011	Rue de la Croix (devant le n°10)	100	6
PI 64	08/11/2011	Rue de Balbronn (devant la caserne des pompiers)	79	6,3
PI 65	08/11/2011	Rue de Balbronn (devant le n°5)	78	6,1
PI 66	08/11/2011	Rue de Balbronn (devant le n°13)	65	5,8
PI 67	09/11/2011	Lotissement La Cerisaie (devant le n°3)	84	4,3
PI 68	08/11/2011	Rue de Molsheim (face à la pharmacie)	115	6,3
PA 69	08/11/2011	Place de l'Eglise (à droite du n°1)	94	6,1
PI 70	10/11/2011	Rue du Général Scherb (angle place Dr Nessmann)	102	6,1
PI 71	07/11/2011	Rue Buehlweg (devant le n°19)	60	5,4
PI 72	08/11/2011	Rue de la Croix	86	5,7
PI 73	07/11/2011	Rue de la Gloriette (entre le n°30 et le n°32)	66	3,6
PI 74	07/11/2011	Rue de la Gloriette (devant le n°6)	48	3,1
PI 75	10/11/2011	Rue Birris (devant le n°33)		6,2
PI 76	07/11/2011	Rue Bruderbach	66	3,7
PI 77	07/11/2011	Rue Bruderbach (devant le n°18)	45	3,3

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.